

Réunion Seine à Vélo – Saint-Pierre-du-Vauvray

Mercredi 10 janvier 2024

LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES :

Pour Saint-Pierre-du-Vauvray :

Laëtitia Sanchez, maire

Bernard Leboeuf, élu

Jérôme Bourlet de la Vallée, élu

Anne Berichi, élue

Pour le Département de l'Eure

Daniel Jubert, conseiller départemental

Benjamin Del Monte, responsable du pôle mobilité

Pour l'Agglomération Seine-Eure

Frédéric Marchais, directeur de l'office de tourisme et du tourisme

Tifenn Pichot, responsable de la Cellule Aménagements Cyclables

Noémie Violette, chargée de mission tourisme

Absents excusés : Guillaume Delvigne, Mélanie Jugy et Morgan Cuchor

1/ Point sur les interventions le long de la voie verte (cadenas, bloc béton, problématique entretien...) : Agglo

Un nouveau cadenas a été posé suite aux dégradations constatées à l'été 2023. Malheureusement, il a de nouveau été dégradé. Cela pourrait venir d'une entreprise agissant pour le compte de la SNCF. La commune de Saint-Pierre-du-Vauvray indique également qu'un riverain d'une autre commune vient régulièrement pour faire son bois dans le secteur.

→ *Il est proposé de tester une solution avec une cloche comme c'est actuellement le cas au niveau du chemin de la digue. L'Agglomération tiendra informée la commune dès son installation.*

Il est également rappelé que des blocs béton seront installés prochainement en lieu et place des pierres trop dangereuses et qu'un m50 d'espacement sera maintenu afin de permettre les accès aux vélos avec remorque notamment.

Les blocs bétons sont installés (mis en place juste après la réunion).

2/ Régularisation du sentier privé où passe la Seine à vélo : Commune / Département

Normalement l'acquisition du chemin indiqué comme étant la propriété de l'association « Centre d'amélioration du logement de Gaillon et sa région » doit aurait dû être liée à l'acquisition de certaines parcelles par la communauté d'agglomération il y a plusieurs années. A noter que cette association n'est plus active depuis plusieurs dizaines d'années.

Des renseignements auprès du service foncier de l'agglomération vont être pris afin de vérifier les actes notariés et les services aviseront en conséquence afin de régulariser la situation (envisager la procédure de prescription acquisitive).

3/ Politique d'acquisition des parcelles le long de la Seine : Commune / Agglo

Il convient de statuer sur une politique d'acquisition complète ou ciblée pour ce linéaire morcelé.

Pour la commune, les acquisitions longeant la Seine sont déterminantes pour l'image de la Seine à Vélo.

La commune de Saint-Pierre-du-Vauvray adresse actuellement les certificats d'urbanisme à l'Agglo afin de l'informer des cessions en cours dans le secteur.

Les modalités d'entretien sont toutefois à confirmer car actuellement les parcelles déjà acquises sont laissées en l'état et nous sommes en limite avec le domaine SNCF (liaison Paris -> Rouen).

Le coût de l'enlèvement d'encombrants de toute nature sur les parcelles est également à prendre en considération dans la décision finale (cabanes, véhicules et autres déchets).

Un montage pourrait être trouvé entre la possibilité d'une préemption par la commune et la possibilité de mobiliser des fonds pour l'agglomération.

Une alerte est également donnée sur le précédent que cela créera vis-à-vis des autres communes de l'Agglomération traversées par l'itinéraire.

Il est toutefois convenu, que si des acquisitions sont à prioriser, ce sera sur les parcelles B0708 (Algécos), B0697 et B0698 (véhicules abandonnés). La commune a déjà pris contact à plusieurs reprises avec les propriétaires des parcelles 697/698 pour l'enlèvement des épaves mais ses requêtes sont restées sans réponse.

→ *Un arbitrage sera pris prochainement par l'agglomération suivant les différents points relevés ci-dessus.*

La commune interpelle également l'agglomération sur les problématiques d'entretien du Moulin Fleuri. Elle s'était initialement engagée à le faire mais souhaite savoir si l'agglomération peut reprendre cela sachant qu'elle en est la propriétaire.

→ *Après consultation du service entretien des voies vertes de l'agglomération à l'issue de cette réunion, l'entretien « espaces verts » sera pris en charge par ce dernier.*

4/ Aire vélo de Saint Pierre du Vauvray (MOA Agglo) : point d'étape 5/ Aire de jeux (MOA commune) : présentation du projet

La commune de Saint-Pierre-du-Vauvray a présenté un dossier pour l'implantation d'une aire de jeux (secteur stade) à l'ABF qui a indiqué que le RAL final doit être le même que les installations prévues pour l'aire de service des cyclotouristes.

L'agglomération n'a toutefois pas de nouvelles du dossier adressé à l'UDAP le 13.12.2023.

→ *L'agglomération va relancer l'UDAP concernant son projet et prendra en compte la requête de l'ABF en transmettant le RAL sélectionné à la commune.*

Le Département demande si une solution en bois pouvait être envisagée mais la commune dispose de moyens très limités pour cet aménagement.

Il a été conseillé de se renseigner :

- sur le dispositif départemental pour les aménagements cyclables (cf. PJ)
- sur le programme LEADER
- sur le DETR

La commune recherche également des dons, éligibles pour ce type d'achat.

6/ Avancée des projets de liaisons cyclables + liaison cyclable Friche La Belle

Liaison cyclable entre Portes de Seine et Poses

Cette liaison se fera en deux temps :

- Liaison entre Portes de Seine (Tournedos) et le lac du Mesnil : travaux 2024. Il permettra de relier Portes de Seine à la base de loisirs de Léry Poses.
- Liaison entre lac du Mesnil et Poses : 2026/2027 dans le cadre des travaux « seine à vélo » du CD 27

Ces aménagements permettront également de créer une boucle touristique dans ce secteur entre la voie verte et la Seine à vélo.

Liaison cyclable Gare de Val de Reuil – Saint Pierre du Vauvray

Le tracé retenu lors de la réunion du 18/10/2022 a été travaillé avec le bureau d'étude technique et le bureau d'étude faune flore afin de trouver une solution de moindre impact sur les habitats d'intérêt communautaire localisés le long de la RD 110. Ce projet doit maintenant être concerté avec l'agence de l'eau car il se situe au sein du périmètre de protection rapprochée du captage d'eau potable des Hauts Pres. Pour des raisons budgétaires, les aménagements cyclables prévus au plan vélo ont fait l'objet d'une programmation sur 10 ans. Les travaux de cet aménagement sont planifiés à l'horizon 2029.

Liaison cyclable Friche La Belle

La commune indique d'une liaison cyclable sera aménagée au niveau de la friche La Belle (portage aménagement Seine Eure) et demande si cela peut constituer un itinéraire bis de la Seine à Vélo.

Le Département indique qu'il n'y a pas d'itinéraire bis possible mais que cette section peut être enregistrée dans leur base. Parallèlement, cet aménagement pourra être inclus dans les réflexions en cours sur les boucles touristiques porté par l'agglomération.

7/ Réunion publique projet SAV (lien avec les sollicitations récentes) : commune / agglo / D27

Une concertation autour de la Seine à Vélo est demandée par l'association APURE représentée par Anne-Marie Ashbrook. Le Département et l'Agglo Seine Eure va rencontrer Mme Ashbrook d'ici fin mars.

Par ailleurs, la commune s'interroge sur les futurs aménagements prévus sur leur section de l'itinéraire d'autant que des consolidations de la berge sont certainement à prévoir.

Le Département indique que les travaux de Saint-Pierre-du-Vauvray sont conditionnés par finalisation des études sur les autres communes afin de déposer les dossiers préalables à la future enquête publique.

Une réunion de présentation des actions autour du vélo portées par l'agglomération est également à prévoir. La commune suggère pendant sa fête du vélo.

Il a été convenu qu'une première réunion sera proposée à la rentrée 2024 par le Département afin de commencer à sensibiliser les habitants sur les futurs travaux.

→ *La commune doit communiquer la date de sa prochaine fête du vélo et la direction des mobilités doit également considérer de son côté les modalités de communication auprès des habitants des actions en faveur du vélo.*

8/ Information : pose de l'éco-compteur mobile à proximité de l'hôtellerie

Après avoir échangé sur plusieurs lieux d'implantation de l'éco-compteur afin d'avoir une donnée intéressante, il a été convenu une installation au niveau du chemin le long de l'hôtellerie Saint-Pierre (cf. photo/ plan d'implantation dans la présentation).

Durée de l'installation : 1 an.